



Nations Unies

FCCC/SBI/2025/3



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
20 mai 2025
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante-deuxième session

Bonn, 16-26 juin 2025

Point 19 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions administratives, financières et institutionnelles

Autres questions administratives, financières et institutionnelles

Activités menées par le secrétariat pendant l'année 2024, principaux programmes exécutés et données financières

Rapport annuel du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du secrétariat, des principaux résultats du processus découlant de la Convention et des données financières pour 2024, et il met en évidence les progrès accomplis dans l'aide apportée aux Parties à la Convention, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris vers la réalisation des objectifs climatiques mondiaux.

* La version originale du présent document a été soumise aux services de conférence après la date prévue, car la compilation des informations a pris plus de temps que prévu.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	contribution déterminée au niveau national
CET	Comité exécutif de la technologie
CKI	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties
COPERT	logiciel de calcul des émissions du transport routier
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	gaz à effet de serre
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
IA	intelligence artificielle
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
PEID	petit État insulaire en développement
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour l'environnement
programme de travail de Nairobi	programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements
REDD+	Réduction des émissions résultant du déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; et augmentation des stocks de carbone forestier (décision 1/CP.16, par. 70)
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À la vingt-troisième session de la COP, les États parties avaient demandé au secrétariat d'élaborer chaque année un rapport que le SBI examinerait à sa session suivant la clôture de l'exercice précédent¹. Ces rapports visent à donner une vue d'ensemble des activités du secrétariat, des principaux résultats du processus découlant de la CCNUCC et des données financières pour l'année écoulée dans le but de faciliter la compréhension des parties prenantes et des observateurs s'agissant des travaux menés par le secrétariat et des difficultés qu'il doit surmonter, à contribuer à améliorer la communication, et à renseigner le public, les médias et les organisations non gouvernementales sur le processus découlant de la Convention afin de renforcer la transparence de son fonctionnement ainsi que de celui du secrétariat².

B. Champ d'application

2. Le présent document contient un résumé des activités du secrétariat et des principaux résultats du processus découlant de la Convention en 2024, s'agissant en particulier de leurs effets sur l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Il présente aussi les perspectives pour 2025.

II. Activités du secrétariat et principaux résultats obtenus en 2024

A. Vue d'ensemble

3. En 2024, la coopération intergouvernementale en matière de climat a progressé sur de multiples fronts, avec l'appui du secrétariat et malgré un contexte géopolitique difficile. À Bakou, les participants à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques ont, entre autres, fixé un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, rendu opérationnel le Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, finalisé les mécanismes du marché du carbone créé au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris et renforcé les engagements nationaux en faveur d'une action climatique tenant compte des questions de genre.

4. En matière d'adaptation et de résilience climatique, des progrès ont été enregistrés au titre du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et du processus de formulation et d'exécution des PNA ; par ailleurs, la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation a été lancée. Le secrétariat a renforcé l'importance accordée à l'adaptation grâce à ses activités de communication et de partage des connaissances et en aidant les pays, en particulier les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, à obtenir l'appui dont ils avaient besoin pour intensifier leurs mesures d'adaptation.

5. Les activités liées à la transparence se sont développées de manière significative, puisqu'à la fin de 2024, 88 pays avaient soumis un rapport biennal au titre de la transparence comme le prévoit le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui. Dans le cadre de la préparation de ces rapports, les Parties ont constitué une base de données étoffée qui facilitera l'élaboration de politiques climatiques énergiques et, parallèlement, le recensement des besoins de financement et la diffusion des possibilités d'investissement. Le secrétariat, en tant que dépositaire de la Convention, de l'Accord de Paris et du Protocole de Kyoto, a fourni un soutien technique et institutionnel essentiel aux Parties, notamment en élaborant des outils d'établissement de rapports, des programmes de formation et des systèmes de

¹ Décision 21/CP.23, par. 18.

² FCCC/SBI/2016/INF.14, par. 37.

données pour les aider à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leur CDN et à affiner en conséquence leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques.

6. En vue du prochain cycle (le « CDN 3.0 »), le secrétariat a aidé les Parties à élaborer leur CDN, qu'elles devront soumettre en 2025, et à améliorer l'exécution des CDN existantes. En fournissant des orientations à l'occasion des dialogues de haut niveau et en apportant un appui technique personnalisé, il les a aidées à élaborer des plans nationaux réalisables et plus ambitieux, sur la base des résultats du premier bilan mondial réalisé au titre de l'Accord de Paris.

7. Le secrétariat a veillé à ce que les processus découlant de la COP de Bakou et de la Convention soient axés sur l'aide à apporter aux Parties pour qu'elles parviennent à s'acquitter de leurs engagements dans l'intérêt de tous et à faire preuve d'une plus grande ambition, dans un esprit de confiance et d'équité, tout en les aidant à accélérer l'exécution de leurs CDN. Il a notamment :

a) Organisé des sessions, des ateliers et des réunions pour favoriser la coopération mondiale et régionale et des négociations inclusives dans le cadre du processus relatif aux changements climatiques, en veillant à ce que les Parties disposent de l'espace, de l'assistance technique, opérationnelle et administrative et des conseils juridiques requis pour prendre des décisions en connaissance de cause, tout en encourageant une action climatique fondée sur le consensus ;

b) Renforcé la transparence du processus découlant de la Convention et appuyé l'élaboration de politiques efficaces, en tant que garant du processus, en fournissant aux Parties les outils nécessaires à la constitution d'une base de données probantes, en suivant et en mesurant les progrès accomplis dans l'exécution des CDN, et en établissant des rapports à cet égard, et en affinant les stratégies pour favoriser la réalisation des objectifs climatiques à l'échelle mondiale ;

c) Mené des activités de renforcement des capacités, amélioré les programmes de formation, approfondi les partenariats et continué de jouer un rôle de catalyseur de l'action climatique en aidant les Parties et les autres parties prenantes à acquérir des compétences techniques et en favorisant une collaboration à long terme face aux défis climatiques ;

d) Amélioré son efficacité opérationnelle en assurant le bon déroulement des sessions des organes directeurs et subsidiaires, en renforçant la coopération dans le cadre du processus découlant de la Convention et en soutenant les événements de haut niveau organisés à l'appui des mesures prises par les Parties pour réaliser les objectifs fixés dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris.

B. Exécution du programme de travail du secrétariat

8. En 2024, le secrétariat de la Convention a continué d'appuyer l'action climatique au niveau mondial en s'efforçant de relever le niveau d'ambition, de favoriser la collaboration et de créer les conditions d'un progrès collectif. Il a organisé des dialogues importants, préservé l'intégrité du processus multilatéral et contribué à maintenir la dynamique dans des domaines essentiels. Grâce à l'amélioration continue des systèmes internes et de la coordination, il a aidé les Parties à agir dans des situations complexes, facilité les processus de négociation et fait progresser les travaux en vue d'obtenir des résultats concrets en 2025 et au-delà.

1. Faire progresser le financement de l'action climatique

9. À sa sixième session, la CMA a adopté un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, et demandé à tous les acteurs de collaborer pour faire en sorte que les fonds provenant de toutes les sources publiques et privées octroyés aux pays en développement Parties pour l'action climatique puissent atteindre au moins 1 300 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2035. Au-delà de l'objectif de 100 milliards de dollars, la CMA a fixé un objectif d'au moins 300 milliards de dollars par an d'ici à 2035 en faveur

de l'action climatique dans les pays en développement Parties, les pays développés Parties montrant la voie³.

10. Avant la vingt-neuvième session de la COP, le secrétariat a organisé une série d'événements portant sur les aspects techniques et politiques du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, avec le concours du gouvernement du pays accueillant chaque événement. Ces événements, qui ont servi de base pour fixer l'objectif chiffré, ont consisté en trois dialogues d'experts, trois réunions des Parties dans le cadre du programme de travail spécial sur le nouvel objectif et un dialogue ministériel de haut niveau⁴. Par ailleurs, le secrétariat a appuyé les travaux de fond des coprésidents du programme de travail spécial, s'agissant notamment de l'élaboration de documents de travail et du cadre de base pour un projet de texte de négociation⁵.

11. Pour faciliter les discussions entre les Parties et les parties prenantes dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord de Paris, le secrétariat a aidé les coprésidents du dialogue à organiser deux ateliers et à élaborer des rapports de synthèse sur ces ateliers⁶, ainsi que le rapport annuel des coprésidents pour examen par la CMA à sa sixième session⁷. Il a également appuyé des activités de sensibilisation et de participation ainsi que des consultations bilatérales tenues dans le cadre du dialogue de Charm el-Cheikh.

12. Le secrétariat a aidé le CPF à élaborer quatre rapports techniques : la sixième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat⁸, le deuxième rapport sur la détermination des besoins des pays en développement Parties liés à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris⁹, le deuxième rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre¹⁰, et le rapport sur les pratiques communes concernant les définitions et les méthodes de notification et de comptabilisation du financement de l'action climatique¹¹. Ces rapports ont facilité les négociations du nouvel objectif chiffré collectif et d'autres décisions relatives au financement du climat à la vingt-neuvième session de la COP. Le secrétariat a facilité trois réunions du CPF et organisé, avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, le forum du CPF sur l'accélération de l'action climatique et le renforcement de la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre¹².

13. Les pays en développement Parties ont continué à bénéficier du soutien du secrétariat pour évaluer leurs besoins et priorités liés à l'exécution d'actions visant à réaliser les objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris. Ce soutien, qui a pris la forme d'évaluations du financement de l'action climatique et d'ateliers techniques dans le cadre d'un projet relatif

³ Décision 1/CMA.6, par. 7 et 8.

⁴ Voir <https://unfccc.int/NCQG#Events-Meetings>.

⁵ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/NCQG#Documents>.

⁶ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/sharm-el-sheikh-dialogue/sharm-el-sheikh-dialogue#Documents-and-reports>.

⁷ FCCC/PA/CMA/2024/11.

⁸ Voir le document [FCCC/CP/2024/6/Add.1-FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.1](https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report) pour le résumé et les recommandations ; le rapport technique est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/climate-finance/resources/biennial-assessment-and-overview-of-climate-finance-flows>.

⁹ Voir le document [FCCC/CP/2024/6/Add.2-FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.2](https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report) pour le résumé ; le rapport technique est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report/repository-of-information-on-the-needs-of-developing-country-parties>.

¹⁰ Voir le document [FCCC/CP/2024/6/Add.3-FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.3](https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report) pour le résumé ; le rapport technique est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/standing-committee-on-finance-scf/progress-report>.

¹¹ Voir le document [FCCC/CP/2024/6/Add.4-FCCC/PA/CMA/2024/8/Add.4](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Common_Practices_Technical_Report.pdf) pour le résumé ; le rapport technique est disponible à l'adresse à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Common_Practices_Technical_Report.pdf.

¹² Voir <https://unfccc.int/2024-SCF-Forum>.

au financement fondé sur les besoins, a d'abord été fourni à quatre groupes de pays en développement Parties avant d'être étendu à d'autres PMA et PEID¹³.

14. La COP, à sa vingt-neuvième session, et la CMA, à sa sixième session, ont finalisé les dispositions institutionnelles relatives au Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices, officialisant ainsi sa structure juridique et son cadre opérationnel¹⁴. Elles ont remercié les secrétariats de la Convention, du FVC et du PNUD d'avoir formé ensemble le secrétariat intérimaire du Fonds et d'avoir appuyé le Conseil du Fonds, notamment sur le plan administratif¹⁵.

15. Le secrétariat a aidé la Présidence de la vingt-neuvième session de la COP à organiser à cette occasion un dialogue ministériel de haut niveau sur l'urgente nécessité d'augmenter le financement de l'adaptation, qui porterait sur les résultats du premier bilan mondial en matière d'adaptation et sur l'obtention du soutien promis par les pays développés Parties¹⁶, ainsi que le sixième dialogue ministériel de haut niveau sur le financement à long terme de la lutte contre les changements climatiques, qui a été consacré à la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 et jusqu'en 2025¹⁷.

2. Renforcer l'ambition en matière d'atténuation et développer les marchés du carbone

16. Les négociations sur l'article 6 de l'Accord de Paris se sont terminées à la vingt-neuvième session de la COP, ce qui a permis de rendre opérationnels les marchés du carbone prévus dans l'Accord. Les Parties sont parvenues à un consensus sur les règles d'exécution restantes concernant le paragraphe 2 de l'article 6, qui guident les échanges entre les pays de crédits d'émissions de carbone, et le paragraphe 4 de l'article 6, qui a établi un mécanisme de crédits carbone, sur la base des résultats obtenus aux vingt-sixième et vingt-septième sessions de la COP. Une fois pleinement opérationnels, les marchés du carbone prévus à l'article 6 pourraient aider les Parties à atteindre plus rapidement et à moindre coût leurs objectifs en matière d'émissions, ce qui contribuerait à renforcer l'ambition au fil du temps, et il pourrait également constituer une importante source de financement pour les pays en développement. Les décisions adoptées¹⁸ ont apporté des précisions sur les procédures d'autorisation, les normes d'intégrité environnementale et les opérations de registre, ce qui garantit la mise en place de mécanismes de marché solides et un respect accru des principes de transparence et de responsabilité. Par ailleurs, le secrétariat a été prié d'organiser, à chaque session du SBI à compter de la soixante-deuxième, un dialogue sur le paragraphe 2 de l'article 6 à l'intention des parties prenantes aux marchés du carbone, afin d'examiner comment les mécanismes prévus à l'article 6 pourraient relever le niveau d'ambition au titre de l'Accord de Paris.

17. L'Organe de supervision du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris a adopté des normes méthodologiques clefs pour les activités impliquant la réduction ou l'absorption des émissions afin d'aider les dévelopeurs à créer leurs projets et à les enregistrer dans le cadre du nouveau mécanisme de crédits carbone établi au titre de l'Accord de Paris. Il a également élaboré l'outil d'évaluation des activités au regard des objectifs de développement durable prévu par l'article 6.4¹⁹, qui garantit que le mécanisme de crédits carbone offre de solides protections en matière d'environnement et de droits de l'homme, notamment des contrôles obligatoires et la nécessité d'obtenir l'accord explicite et éclairé des populations autochtones avant qu'un projet puisse être exécuté. La procédure d'appel et de réclamation mise en place par l'Organe de supervision permet à toute personne concernée par un projet de faire appel d'une décision de l'Organe ou de déposer une plainte. Elle contribuera à garantir que les activités des marchés du carbone réalisées dans le cadre

¹³ Voir le document [FCCC/CP/2024/7](#).

¹⁴ Décisions [6/CP.29](#) et [12/CMA.6](#).

¹⁵ Paragraphe 8 des décisions [5/CP.29](#) et [11/CMA.6](#).

¹⁶ Voir <https://unfccc.int/event/high-level-ministerial-dialogue-on-the-urgent-need-to-scale-up-adaptation-finance-mandated-event>.

¹⁷ Voir <https://unfccc.int/event/6th-high-level-ministerial-dialogue-on-climate-finance-mandated-event-by-invitation-only>.

¹⁸ Décisions [4/CMA.6](#), [5/CMA.6](#) et [6/CMA.6](#).

¹⁹ Voir <https://unfccc.int/documents/641246>.

du mécanisme d'attribution de crédits contribuent de manière significative aux objectifs climatiques mondiaux sans causer de préjudice social ou environnemental.

18. L'urgence de l'action climatique a été un thème central de la vingt-neuvième session de la COP, l'accent ayant été mis sur l'accélération des réductions d'émissions pour coordonner de manière juste les mesures visant à limiter l'élévation de la température à 1,5 °C. Dans le rapport de synthèse sur les CDN publié en 2024²⁰, il était souligné que les engagements actuels ne permettraient de réduire les émissions mondiales que de 2,6 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2019, ce qui est bien inférieur au pourcentage de 43 % qui est nécessaire. Cet écart devra être comblé dans le prochain cycle de CDN, dans lequel toutes les Parties seront censées accroître considérablement leur ambition.

19. Dans ce contexte, le secrétariat, en collaboration avec le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, a lancé en juin 2024 l'outil NDC Navigator²¹, une plateforme centralisée où les Parties peuvent accéder à des conseils, à un soutien technique et à des ressources pour élaborer leur prochaine CDN. Cette plateforme contient des informations sur les ressources proposées par 46 organismes des Nations Unies et organisations internationales. La page Web consacrée au CDN 3.0²² élaborée par le secrétariat complète l'outil NDC Navigator grâce à des informations concernant la Convention.

20. L'exécution du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes s'est poursuivie au cours de la période considérée. En 2024, le programme de travail avait pour thème les bâtiments et systèmes urbains. Deux dialogues mondiaux et des manifestations axées sur l'investissement ont été organisés pour discuter des possibilités, des défis et des solutions permettant d'amplifier les effets des mesures d'atténuation dans ce domaine. Le secrétariat a publié un rapport annuel²³ contenant un résumé des principales conclusions, des possibilités et des obstacles recensés durant les événements organisés en 2024.

21. À sa sixième session, la CMA a pris note des progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes, en particulier des progrès réalisés en ce qui concerne le recensement des solutions exploitables et des obstacles, fourni des orientations pour les événements futurs qui seront organisés dans le cadre du programme de travail et lancé la création d'une plateforme numérique qui permettra de faciliter l'application des mesures d'atténuation.

22. La table ronde ministérielle de haut niveau de 2024 sur l'ambition d'ici à 2030²⁴, qui s'est tenue pendant la vingt-neuvième session de la COP, a offert aux Parties un forum d'échange de vues sur les priorités qu'elles souhaitaient voir figurer dans les conclusions de la session en matière d'atténuation et permis de faire le lien entre les débats techniques et les discussions politiques.

23. L'adoption du plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du CKI pour 2026-2030²⁵ a été un résultat clef de la vingt-neuvième session de la COP dans ce domaine. Lors de cette session, les États Parties ont adopté une version actualisée du règlement intérieur du CKI afin de clarifier les questions relatives à sa gouvernance et d'assurer le bon déroulement de ses réunions²⁶.

24. En septembre 2024, le secrétariat, sous la direction des Présidents des organes subsidiaires, a organisé le premier dialogue mondial sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre²⁷, sur le thème des approches fondées sur des données probantes et des

²⁰ FCCC/PA/CMA/2024/10.

²¹ Voir <https://ndcnavigator.org/>.

²² Voir <https://unfccc.int/ndc-3.0>.

²³ FCCC/SB/2024/5.

²⁴ Voir <https://unfccc.int/event/2024-annual-high-level-ministerial-round-table-on-pre-2030-ambition-mandated-event-registered/ticket.https://unfccc.int/event/2024-annual-high-level-ministerial-round-table-on-pre-2030-ambition-mandated-event-registered/ticket>.

²⁵ Annexe aux décisions 16/CP.29, 3/CMP.19 et 22/CMA.6.

²⁶ Paragraphe 4 des décisions 16/CP.29, 3/CMP.19 et 22/CMA.6.

²⁷ Conformément au paragraphe 16 des décisions 13/CP.28, 4/CMP.18 et 19/CMA.5.

stratégies holistiques visant à maximiser les retombées positives et à minimiser les impacts négatifs de l'exécution des CDN. Les participants ont débattu des multiples impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques et actions climatiques, de la mesure et de la vérification des impacts de l'exécution des CDN, des stratégies visant à maximiser les retombées positives et à minimiser les impacts négatifs lors de la conception et de l'exécution des CDN, et des besoins de soutien s'agissant de l'utilisation d'outils et de méthodes permettant d'évaluer l'impact des politiques climatiques²⁸.

25. Les réunions et événements tels que les dixième et onzième réunions du CKI, les sessions techniques et les ateliers que le Comité a organisés conformément à son plan de travail 2020-2025, ainsi que le dialogue mondial mentionné au paragraphe 24, se sont traduits par des messages et des recommandations clefs qui nourriront l'élaboration de politiques pour une transition juste et l'atténuation des effets néfastes des mesures de riposte. Les supports de connaissances du CKI ont appuyé les mesures de diversification économique et pour une transition juste prises par les Parties et facilité l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

3. Accélérer l'adaptation pour un avenir résilient face aux changements climatiques

26. Les effets des changements climatiques s'intensifiant à l'échelle mondiale, l'adaptation était une priorité de la vingt-neuvième session de la COP. Après une année de travaux intensifs auxquels ont participé des experts du monde entier, des progrès ont été réalisés dans le cadre du programme de travail Émirats arabes unis-Bélem. La détermination et l'élaboration des indicateurs se poursuivront en 2025, et la CMA devrait les adopter à sa septième session. La Feuille de route de Bakou pour l'adaptation a été lancée et un dialogue de haut niveau a été organisé pour renforcer l'application du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale.

27. Le Comité de l'adaptation a lancé deux produits d'information sur les mesures d'adaptation élaborés avec le soutien du secrétariat : un rapport sur trente années d'adaptation dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris²⁹, qui met en évidence les progrès et les étapes importantes des mesures d'adaptation prises à l'échelle mondiale, et un portail interactif sur l'état d'avancement des mesures d'adaptation prises par les Parties³⁰, qui fournit une vue d'ensemble sur la base des rapports relatifs à l'adaptation soumis au secrétariat.

28. À l'occasion de l'Expo PNA de 2024, le Secrétaire exécutif a organisé un dialogue de haut niveau et porteur de changements sur les PNA et lancé l'initiative PNA 3.0³¹. Dans le cadre de cette dernière, il a organisé une réunion avec des représentants des PMA et des PEID afin de discuter des moyens d'accélérer l'élaboration et l'exécution des PNA. Aux soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires, le secrétariat a organisé une réunion interinstitutions pour présenter l'initiative PNA 3.0 aux organismes des Nations Unies, ainsi qu'un séminaire pour que le LEG puisse discuter de la manière dont l'initiative permettra d'améliorer l'efficacité de l'appui financier et technique fourni aux PMA aux fins de l'élaboration et de l'exécution des PNA. À la vingt-neuvième session de la COP, il a organisé un dialogue de haut niveau intitulé « Transformer l'écosystème de soutien aux PNA », au cours duquel des ministres, des représentants d'institutions financières et des experts ont souligné le potentiel de transformation de l'investissement dans l'adaptation, s'agissant en particulier du renforcement de la résilience des communautés vulnérables³².

29. La deuxième évaluation quinquennale des progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des PNA, entamée à la vingt-neuvième session de la COP, se poursuivra à la soixante-deuxième session du SBI. La décision prise par la COP à sa vingt-neuvième session sur les questions relatives aux PMA invitait les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et d'autres organisations compétentes, ainsi que les organisations bilatérales et

²⁸ Voir <https://unfccc.int/event/rm-global-dialogue-2024>.

²⁹ Comité de l'adaptation (2024), « 30 Years of Adaptation under the Convention and the Paris Agreement », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/640912>.

³⁰ Voir https://unfccc.int/adaptation_country_portal.

³¹ Voir <https://unfccc.int/NAP-3.0>.

³² Voir <https://unfccc.int/event/nap-high-level-event-COP29>.

multilatérales, à envisager d'établir en faveur des PMA des programmes d'appui à l'exécution de leurs PNA³³.

30. Le LEG a procédé à un examen de l'aide qu'il apporte aux PMA, qui vise à accélérer l'exécution des PNA et à faire en sorte que tous les PMA disposent d'un tel plan avant l'échéance de 2025³⁴. Il a également, comme le prévoit son mandat, poursuivi son travail de mise à jour des directives techniques applicables aux processus des PNA³⁵, dont la version révisée sera présentée à l'Expo PNA de 2025, et publié une note de synthèse sur la mise en concordance des PNA, des CDN et des communications relatives à l'adaptation³⁶.

31. Le secrétariat a appuyé la réalisation du deuxième examen du Groupe de facilitation³⁷ et l'élaboration d'un rapport publié en 2024³⁸, dans lequel le Groupe de facilitation a mis en évidence les principaux résultats de l'exécution du plan de travail pour 2022-2024 de la plateforme et souligné les principaux défis liés au renforcement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus découlant de la Convention. Dans ce rapport, le Groupe a insisté sur la nécessité d'une approche globale des solutions climatiques et sur le décalage entre les cadres mondiaux axés sur des mesures et les conceptions du monde des peuples autochtones, qui sont fondées sur la gestion collective.

32. Le secrétariat a veillé à la bonne exécution des activités de la plateforme en 2024 et à l'élaboration de son plan de travail pour 2025-2027³⁹, qui vise notamment à mieux intégrer les valeurs et les savoirs autochtones dans l'action climatique menée au niveau mondial. En 2024, le Groupe de facilitation a tenu deux réunions ordinaires qui ont rassemblé chacune près de 300 participants issus de communautés autochtones ou locales, des Parties et d'autres parties prenantes. À la vingt-neuvième session de la COP, le secrétariat a aidé le Groupe de facilitation à organiser une série d'événements relevant du mandat du forum, notamment la réunion annuelle des détenteurs de savoir et des jeunes, et à associer des experts issus des peuples autochtones et des communautés locales à des travaux aux différents stades du processus découlant de la Convention⁴⁰. À sa vingt-neuvième session, la COP a accueilli favorablement le plan de travail de Bakou de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et décidé de proroger le mandat du Groupe de facilitation⁴¹, de façon à permettre à celui-ci de continuer à se faire le porte-voix des communautés autochtones et locales et de veiller à ce qu'il soit tenu compte des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de connaissances locaux dans l'action mondiale pour le climat et la gestion collective.

33. En ce qui concerne les pertes et dommages, la COP, à sa vingt-neuvième session, et la CMA, à sa sixième session, ont salué les progrès accomplis dans l'opérationnalisation du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et ont adopté le règlement intérieur de son Conseil consultatif⁴². Elles se sont également félicitées des annonces de contribution d'un montant de 84,68 millions de dollars faites par huit pays en faveur du Fonds pour les pertes et préjudices⁴³.

³³ Décision 15/CP.29, par. 8.

³⁴ Voir la décision 1/CMA.5, par. 59.

³⁵ Décision 2/CMA.5, par. 47.

³⁶ Groupe d'experts des pays les moins avancés (2024), « Aligning National Adaptation Plans, Nationally Determined Contributions and Adaptation Communications », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/topics/adaptation-and-resilience/resources/publications/policy-brief-aligning-national-adaptation-plans-nationally-determined-contributions-and-adaptation>.

³⁷ Décision 16/CP.26, par. 12.

³⁸ FCCC/SBSTA/2024/1.

³⁹ FCCC/SBSTA/2024/1, annexe I.

⁴⁰ Voir <https://lcipp.unfccc.int/calendar-of-events>.

⁴¹ Décision 14/CP.29, par. 3.

⁴² Paragraphes 1 et 2 de la décision 16/CMA.6, approuvée par la décision 8/CP.29.

⁴³ Paragraphe 9 des décisions 5/CP.29 et 11/CMA.6.

34. Le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques a publié deux supports de connaissances, à savoir un guide technique sur la prise en compte des liens entre déplacements de population et changements climatiques dans les procédures nationales pertinentes de planification⁴⁴, et un document technique sur les pertes non économiques liées à la biodiversité, aux services écosystémiques, au territoire, à l'habitabilité et au patrimoine culturel⁴⁵.

35. Dans le cadre du programme de travail de Nairobi, qui est le pôle de connaissances à orientation pratique en matière d'adaptation et de résilience de la Convention, le secrétariat a continué d'encourager les Parties, les partenaires du programme de travail, les organes constitués, les groupes d'experts thématiques, les universités et les réseaux et communautés de pratique à combler les lacunes en matière de connaissances et à développer et à améliorer les mesures en matière d'adaptation et de résilience. Il s'agissait notamment de renforcer l'action menée aux niveaux national et régional au titre de l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation⁴⁶, d'élaborer un rapport de synthèse sur les activités régionales menées dans le cadre du programme de travail de Nairobi entre 2019 et 2023⁴⁷, et de combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités sur des thèmes clefs tels que les montagnes⁴⁸ et le suivi, l'évaluation et l'apprentissage⁴⁹.

36. Le 17^e forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi, qui s'est tenu à la vingt-neuvième session de la COP, a été consacré aux réalisations du programme de travail et à son avenir dans le cadre du processus découlant de la Convention⁵⁰.

4. Renforcer la transparence des engagements climatiques

37. La transparence reste la pierre angulaire d'une action climatique efficace, car elle permet aux Parties de suivre les progrès, d'améliorer les politiques et d'attirer des financements. À sa vingt-neuvième session, la COP a souligné l'importance cruciale des rapports biennaux au titre de la transparence, dont les premiers devaient être soumis par les Parties à l'Accord de Paris au plus tard le 31 décembre 2024, et par les PMA et les PEID à leur convenance.

38. Au 31 décembre 2024, le secrétariat avait fait réaliser par des experts un examen des rapports biennaux de trois Parties, ce qui avait marqué le coup d'envoi du processus d'examen au titre du cadre de transparence renforcé. Dans ce processus, qui s'appuie sur les cadres existants, il est tenu compte des circonstances particulières des PMA et des PEID. Les examens menés jusqu'à présent ont permis de renforcer les capacités des statisticiens nationaux et mis en évidence les progrès accomplis dans l'exécution des CDN. Le secrétariat a également examiné les rapports biennaux de 14 Parties et procédé à une évaluation multilatérale pour 29 Parties, ce qui a conclu le cinquième cycle du processus d'évaluation et d'examen au niveau international. Il a en outre coordonné le déroulement de neuf analyses techniques de rapports biennaux actualisés, de neuf évaluations du niveau de référence des forêts REDD+, de trois analyses techniques des résultats REDD+ et de 35 examens de la période d'ajustement au titre du Protocole de Kyoto. Au total, 12 Parties ont participé à un échange de vues axé sur la facilitation.

⁴⁴ Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (2024), « Technical guide on integrating human mobility and climate change linkages into relevant national climate change planning processes », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/644396>.

⁴⁵ Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie (2024), « Non-economic losses: featuring loss of territory and habitability, ecosystem services and biodiversity, and cultural heritage », Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/644445>.

⁴⁶ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/laki.aspx>.

⁴⁷ FCCC/SBSTA/2024/2.

⁴⁸ Voir <https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Pages/Mountains.aspx>.

⁴⁹ Voir <https://unfccc.int/event/nairobi-work-programme-event-on-monitoring-evaluation-and-learning-systems-for-adaptation-and>.

⁵⁰ Voir <https://unfccc.int/event/17th-nairobi-work-programme-focal-point-forum-mandated-event>.

39. Pour faciliter la mise en œuvre effective du cadre de transparence renforcé, le secrétariat a mis en place des outils de notification électronique qui aident les Parties à fournir des informations sur leurs inventaires de GES, les progrès réalisés dans l'exécution des CDN et l'appui fourni et reçu. Ces outils, qui ont déjà été adoptés par plus de 1 400 experts de 155 pays, favorisent l'établissement de rapports normalisés et précis.

40. Le Groupe consultatif d'experts a tenu ses onzième et douzième réunions respectivement en février et septembre 2024. À sa onzième réunion, il a élaboré son plan de travail annuel, et à sa douzième réunion, il a fait le bilan des principales activités réalisées en 2024, à savoir la publication d'une évaluation technique des besoins en matière de renforcement des capacités aux fins de la préparation des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence⁵¹, et un rapport sur les ateliers régionaux de formation pratique qu'il a organisés l'année en question⁵².

41. Le secrétariat a poursuivi le programme de formation des experts chargés d'examiner les rapports biennaux au titre de la transparence. Sur les 1 408 experts ayant suivi la formation, 961 ont réussi tous les examens requis⁵³. Il a également lancé un nouveau cours sur l'examen volontaire des informations relatives à l'adaptation fournies au titre de l'article 7 de l'Accord de Paris.

42. Le secrétariat a également organisé des forums de haut niveau sur la transparence, qui ont permis à des responsables de l'élaboration des politiques, des experts et des représentants d'organismes de financement de discuter des pratiques exemplaires et d'améliorer la coordination en matière d'information sur le climat.

43. Le secrétariat a contribué à faire en sorte que les initiatives REDD+ satisfassent les exigences relatives aux rapports soumis au titre du cadre de transparence renforcé, s'agissant notamment des initiatives dans lesquelles les versements sont liés aux résultats. Il a continué à jouer un rôle d'observateur auprès du Fonds de partenariat pour le carbone forestier et à apporter des contributions de fond aux ateliers techniques organisés par le FVC pour élaborer sa politique relative aux initiatives REDD+ dans lesquelles les versements sont liés aux résultats, que le Conseil du Fonds a adoptée à sa quarante-deuxième réunion⁵⁴, et il a été invité à siéger au conseil du secrétariat du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat.

44. La dynamique des initiatives en faveur de transparence est restée forte. À la vingt-neuvième session de la COP, dans le cadre de l'initiative #Together4Transparency, 42 événements axés sur le renforcement de la transparence dans la préparation des CDN, les modèles à émissions nettes nulles et l'engagement des entités non parties ont été organisés.

5. Le développement et le transfert de technologies au service des solutions climatiques

45. Le rôle du développement et du transfert de technologies dans la réalisation des objectifs à long terme de l'Accord de Paris a été souligné dans les résultats du premier bilan mondial, ce qui a conduit à la mise en place d'un programme de mise en œuvre des technologies. Le processus d'élaboration de ce programme a été lancé à la vingt-neuvième session de la COP⁵⁵. S'agissant des liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier⁵⁶, le CET et le CRTC ont publié leur rapport annuel conjoint⁵⁷, et le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies⁵⁸ a poursuivi ses activités en 2024.

⁵¹ [FCCC/TP/2024/6](#).

⁵² [FCCC/SBI/2024/21](#).

⁵³ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/training-programmes-for-expert-reviewers>.

⁵⁴ Voir le document GCF/B.40/11 du Conseil du FVC.

⁵⁵ Décision 18/CMA.6, par. 1.

⁵⁶ Voir le document [FCCC/SBI/2024/16](#).

⁵⁷ [FCCC/SB/2024/3](#).

⁵⁸ Voir <https://unfccc.int/ttclear/support/poznan-strategic-programme.html>.

46. Le secrétariat a continué d'aider le CET à exécuter les activités prévues dans le programme de travail conjoint du Mécanisme technologique pour 2023-2027⁵⁹, notamment la publication de trois notes d'orientation et de trois supports de connaissances⁶⁰, l'élaboration de cinq séries de recommandations à l'intention des Parties⁶¹, l'organisation d'événements de haut niveau sur les technologies climatiques à l'occasion de la vingt-neuvième session de la COP⁶² et la réalisation d'activités telles que l'initiative du Mécanisme technologique sur l'IA au service de l'action climatique⁶³. Il a également contribué à l'organisation de deux réunions du CET et de deux sessions conjointes du CET et du Conseil consultatif du CRTC.

47. En 2024, les travaux directifs du CET⁶⁴ ont porté sur divers domaines thématiques, notamment la décarbonation des secteurs de l'industrie où il est difficile de réduire les émissions, l'adoption des technologies climatiques dans les systèmes agroalimentaires, la technologie et l'innovation au service des systèmes d'alerte précoce, la mobilité urbaine durable tenant compte du genre, l'intégration de l'IA dans les mesures d'adaptation et d'atténuation prises par les pays en développement, les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action technologiques. Ils ont été menés en partenariat avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires ayant une expertise dans ces domaines thématiques, ou dans le cadre d'initiatives pertinentes, ce qui illustre le succès de la stratégie du CET visant à exécuter son plan de travail glissant pour 2023-2027 grâce à des partenariats financiers, techniques ou axés sur les connaissances, dont certains s'inscrivent dans la durée. Le CET, avec l'appui du secrétariat, a contribué à d'autres processus et initiatives menés ou non dans le cadre de la Convention ou de l'Accord de Paris, qui avaient pour objectif de promouvoir l'enrichissement mutuel, la coopération et la cohérence des politiques mises en œuvre en matière d'innovation et de développement et de transfert des technologies climatiques. Ces contributions ont pris la forme d'une participation à des réunions et dialogues⁶⁵, à l'initiative Alertes précoces pour tous, au dialogue portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à une réunion du Groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle, au Forum de la science et de l'innovation organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction, et au projet mondial d'évaluation des besoins technologiques mis en œuvre par le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague.

6. Renforcer les compétences requises pour la réalisation d'actions en faveur du climat

48. La COP, à sa vingt-neuvième session, et la CMA, à sa sixième session, ont prolongé jusqu'en 2029 le mandat du Comité de Paris, ce qui a envoyé un signal clair sur l'importance d'adopter une approche coordonnée et cohérente du renforcement des capacités en faveur de l'action climatique⁶⁶. En 2024, le secrétariat a axé ses travaux sur les activités de renforcement des capacités visant à garantir que toutes les Parties, en particulier les pays en développement Parties, disposent des compétences, des connaissances et des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs engagements climatiques. Le portail de renforcement des capacités a été étendu et inclut désormais de nouveaux modules de formation, des documents d'orientation technique et des études de cas sur les pratiques exemplaires mises en œuvre dans 17 domaines thématiques, et ce dans plusieurs langues.

49. Le secrétariat, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires de développement, a organisé des activités régionales de renforcement des capacités liées à l'adaptation, en mettant l'accent sur les lacunes et les besoins en matière d'accès au financement aux fins de l'exécution des PMA et sur le partage des connaissances

⁵⁹ Voir le plan de travail glissant du CET, disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec/workplan>.

⁶⁰ Voir <https://unfccc.int/ttclear/tec/documents.html>.

⁶¹ Voir <https://unfccc.int/ttclear/policies>.

⁶² Voir <https://unfccc.int/ttclear/events/index.html>.

⁶³ Voir https://unfccc.int/ttclear/artificial_intelligence.

⁶⁴ Voir <https://unfccc.int/ttclear/policies>.

⁶⁵ Voir <https://unfccc.int/ttclear/events/participation>.

⁶⁶ Décisions 12/CP.29, par. 11, et 19/CMA.6, par. 11.

sur l’élaboration et l’exécution des CDN. Il a également organisé, à la vingt-neuvième session de la COP, l’événement du Pôle de renforcement des capacités. Ces activités ont aidé les responsables de l’élaboration des politiques et les experts à élaborer des stratégies climatiques adaptées et alignées sur les priorités.

50. Conformément au mandat donné par la CMA à sa cinquième session⁶⁷, le secrétariat s’est associé au Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, au PNUE, au PNUD et à d’autres organisations pour organiser des forums régionaux de renforcement des capacités sur l’élaboration des CDN. D’autres événements organisés par les centres régionaux de collaboration ont permis d’aider des pays en développement à planifier des mesures d’atténuation réalistes. Au total, 15 événements axés sur les CDN et 13 sessions de renforcement des capacités ont été organisés, principalement dans les domaines des énergies renouvelables, de la sortie des combustibles fossiles et de la réduction des émissions à l’échelle nationale.

51. Le secrétariat a lancé un programme de renforcement des capacités pour aider les Parties à comprendre les démarches concertées fondées ou non sur le marché visées à l’article 6 de l’Accord de Paris et à les mettre en œuvre. Par l’intermédiaire de son unité de renforcement des capacités établie au titre de l’article 6 et des centres régionaux de collaboration, il a mis en place des mécanismes de coordination pour rationaliser les activités, qui, en 2024, ont pris la forme de webinaires régionaux d’introduction à l’article 6 pour l’Asie et le Pacifique, le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord et l’Asie du Sud, ainsi que de plus de 100 ateliers de renforcement des capacités, programmes d’appui aux pays, webinaires et activités d’assistance directe aux Parties sur des questions procédurales et techniques.

52. La participation au Réseau du Comité de Paris a augmenté de 10 % en 2024, et le Réseau compte désormais 412 membres dans 101 pays. Au moyen de bulletins d’information, d’événements et d’une série de podcasts, le Réseau a favorisé l’échange de connaissances au niveau mondial et consolidé les partenariats de renforcement des capacités liées au climat.

53. Le secrétariat, dans le cadre de son programme Youth4Capacity, a appuyé la participation des jeunes à l’action climatique en organisant des activités de renforcement des capacités en ligne et en présentiel. Il a ainsi organisé quatre webinaires de la série « Devenir... » et des événements phares à l’occasion des soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires et de la vingt-neuvième session de la COP, et lancé un programme de mentorat des accélérateurs de l’action climatique, en collaboration avec l’initiative Youth4Climate du PNUD. Ce programme de mentorat permet à la fois de renforcer les capacités des jeunes dans le cadre d’ateliers de développement des compétences et d’apprentissage collégial et d’apporter un soutien personnalisé aux lauréats des projets climatiques.

54. Plus de 25 ateliers de formation régionaux ont été organisés en 2024 afin de doter toutes les Parties des compétences requises pour utiliser les outils de notification du cadre de transparence renforcé. À la vingt-neuvième session de la COP, les Parties ont pu recevoir, dans des centres ad hoc, des conseils sur mesure pour les aider à surmonter les difficultés auxquelles elles étaient confrontées. Ces modalités de formation innovantes ont permis d’améliorer l’accessibilité des outils, et ainsi d’améliorer l’utilisation des données climatiques et les processus d’élaboration des politiques.

55. À sa cinquième session, la CMA avait défini les activités à réaliser sur la période 2024-2025 pour aider les pays en développement Parties à mettre en œuvre le cadre de transparence⁶⁸. Pour donner suite à ce mandat, le secrétariat a organisé en avril 2024 quatre ateliers régionaux en ligne, et en juin 2024 un atelier en présentiel et un dialogue de session. Au total, ces événements ont rassemblé 625 participants.

56. En 2024, le secrétariat et ses partenaires ont organisé 90 événements mondiaux, régionaux ou sous-régionaux, auxquels ont participé environ 10 000 experts, l’objectif étant de renforcer la confiance et les compétences techniques des pays en développement Parties en vue de l’élaboration et de la soumission des rapports biennaux au titre de la transparence.

⁶⁷ Décision 1/CMA.5, par. 189.

⁶⁸ Décision 18/CMA.5, par. 14-19.

57. Le secrétariat a organisé à l'intention des pays en développement 11 ateliers d'assurance qualité sur les inventaires de GES et sept sur les statistiques énergétiques. Il a fourni à 16 pays une assistance technique concernant les systèmes durables de gestion des inventaires de GES et les plans nationaux d'amélioration des inventaires. Le service d'assistance sur l'inventaire des GES a aidé des experts de 80 pays à résoudre les problèmes liés à ce processus. Six séries de webinaires ont permis d'aborder les besoins liés, entre autres, à l'analyse de l'incertitude, aux dispositions institutionnelles et à l'utilisation du modèle COPERT.

58. Le secrétariat a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention des négociateurs, des présidents de séance, des organisations d'observateurs, des décideurs et des législateurs afin qu'ils puissent participer activement au processus découlant de la Convention et traiter les questions juridiques et programmatiques découlant de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

7. Promouvoir des transitions justes et renforcer la coopération mondiale en matière de climat

59. Le secrétariat a diffusé les enseignements tirés du premier bilan mondial, qui s'est achevé à la cinquième session de la CMA⁶⁹, dans le cadre d'événements prescrits et en contribuant aux travaux des organes constitués. Le premier dialogue annuel sur le bilan mondial⁷⁰, organisé en juin 2024 sous la direction des Présidents des organes subsidiaires, a permis aux Parties et autres parties prenantes de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques sur la manière dont les résultats de ce bilan devaient être exploités lors du cycle suivant de CDN⁷¹. À cette occasion, les participants ont présenté des stratégies nationales de préparation des CDN et les mesures prises pour associer les parties prenantes, et ils ont mis en évidence les actions de coopération aux niveaux mondial, régional ou bilatéral qui avaient été menées aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des CDN. Dans le cadre de l'initiative « Feuille de route de la mission 1,5 °C » et de la troïka des présidences de la COP⁷², établie à la cinquième session de la CMA⁷³, des événements ont été organisés dans le but de renforcer la coopération internationale et l'ambition dans le contexte du prochain cycle de CDN. Par exemple, la troïka des présidences de la COP, avec l'appui du secrétariat, a organisé des réunions informelles à l'occasion de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la huitième réunion ministérielle sur l'action climatique.

60. Le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste vient d'achever sa première année complète de fonctionnement après sa création à la vingt-septième session de la COP et sa mise en œuvre opérationnelle à la vingt-huitième session. En 2024, les activités prescrites dans le cadre du programme de travail ont comporté deux dialogues, le premier sur les moyens d'assurer une transition juste vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce aux CDN, aux PNA et aux stratégies à long terme de développement à faible taux d'émissions, et le second sur les moyens d'assurer une transition juste et équitable axée sur les personnes, en mettant l'accent sur une approche associant l'ensemble de la société et sur la main-d'œuvre.

61. À la deuxième table ronde ministérielle de haut niveau sur la transition juste, qui s'est tenue à la vingt-neuvième session de la COP, des ministres et des représentants d'observateurs ont souligné que les transitions justes devaient être inclusives et adaptées aux contextes individuels, en insistant sur l'importance des technologies vertes, de la diversification économique et de la requalification de la main-d'œuvre. Les Parties ont souligné que le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste devrait favoriser la réalisation d'actions concrètes et intégrer des considérations de justice et d'équité, ainsi que des dimensions tant nationales qu'internationales. Le secrétariat

⁶⁹ Décision 1/CMA.5, par. 12.

⁷⁰ Voir <https://unfccc.int/event/annual-global-stocktake-dialogue>.

⁷¹ Décision 1/CMA.5, par. 187.

⁷² Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/un-climate-change-conference-belem-november-2025/troika-mission-15>.

⁷³ Décision 1/CMA.5, par. 191.

continuera d'appuyer l'exécution du programme de travail et des initiatives connexes afin d'aider les pays à concevoir des cadres de transition juste dans lesquels l'équité sociale, la résilience économique et la durabilité environnementale seront érigées en priorités.

62. Bien qu'à sa vingt-neuvième session, la COP n'ait pas pris de décision sur le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste, le grand intérêt manifesté par des Parties et d'autres parties prenantes à Bakou s'agissant des travaux relevant du programme a contribué à accroître sa visibilité et à créer une dynamique politique en faveur d'une transition juste à l'approche de 2025.

63. Le secrétariat a encouragé la collaboration avec les pouvoirs publics, les associations de travailleurs, les organisations internationales et les entreprises à l'appui de transitions équitables. Il a organisé des ateliers régionaux pour aborder les défis liés à la transition auxquels sont confrontés les pays dépendants des combustibles fossiles et les communautés vulnérables. Il a également appuyé l'élaboration de stratégies nationales de planification de l'action climatique fondées sur les emplois verts, les politiques de l'emploi et la croissance inclusive.

64. Les six centres régionaux de collaboration ont continué à aider les pays à atteindre les objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris, en concentrant leurs activités sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, l'accès à un soutien aux fins de l'élaboration et de la soumission des CDN et la participation au mécanisme découlant de l'article 6 de l'Accord de Paris. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec les pouvoirs publics nationaux, les acteurs du secteur privé et les institutions multilatérales afin de proposer des formations, des possibilités de partage des connaissances et des orientations générales adaptées aux besoins régionaux.

65. S'agissant des questions liées à l'adaptation, les centres régionaux de collaboration ont également accru l'appui apporté, notamment à la formulation et à l'exécution des PNA et à l'adaptation porteuse de transformations, et ils ont aidé les parties prenantes à accéder au financement climatique aux fins de la mise en œuvre de projets et de l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence.

66. Le secrétariat a contribué à la prise en compte, à la seizième réunion du dialogue sur la recherche⁷⁴ et à la Journée d'information sur la Terre de 2024⁷⁵, des résultats de la recherche scientifique, notamment ceux des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que des données d'observation de la Terre. L'édition 2024 du dialogue consacré à l'océan et aux changements climatiques⁷⁶, que le secrétariat a organisée, a permis d'améliorer la compréhension de l'action climatique fondée sur l'océan et de renforcer la collaboration à cet égard. Deux thèmes – la conservation de la biodiversité marine et la résilience côtière – ont été abordés, ainsi que les besoins technologiques de l'action climatique en faveur des océans, y compris les liens entre ces besoins et l'appui financier requis.

8. Mener une action climatique inclusive et efficace en associant les entités non parties et le public et en leur donnant des moyens d'action

67. L'intérêt pour le processus découlant de la Convention s'est accru en 2024. Les demandes d'admission d'organisations en tant qu'observateurs ont dépassé les moyennes des années précédentes. À la fin de l'année, plus de 3 900 organisations avaient reçu le statut d'observateur, ce qui témoigne d'un engagement mondial fort en faveur des solutions climatiques.

68. Afin de renforcer la transparence de la participation aux conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, le secrétariat a continué à affiner le processus d'inscription et la diffusion publique de la liste des participants. Il a également soumis au SBI des possibilités de renforcer la participation des organisations des pays en développement ayant le statut d'observateur au processus découlant de la Convention⁷⁷.

⁷⁴ Voir <https://unfccc.int/event/sixteenth-meeting-of-the-research-dialogue>.

⁷⁵ Voir <https://unfccc.int/event/earth-information-day-2024-mandated-event>.

⁷⁶ Voir <https://unfccc.int/event/ocean-and-climate-change-dialogue-2024>.

⁷⁷ Voir le document FCCC/TP/2024/1.

Ces activités visent à renforcer la confiance et à favoriser la participation aux négociations sur les changements climatiques.

69. À la vingt-neuvième session de la COP, l'espace alloué à l'action climatique mondiale a fourni aux villes et aux régions, aux entreprises, aux investisseurs et aux acteurs de la société civile un cadre de collaboration et de présentation de solutions climatiques concrètes. Au total, 45 événements ont été organisés dans ce cadre, ce qui a permis à la Présidence de la COP, aux champions de haut niveau et au Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat de sensibiliser des entités non parties à l'importance d'accélérer l'action climatique. Le secrétariat a publié le document intitulé « Yearbook of Global Climate Action 2024 »⁷⁸, qui donne une vue d'ensemble des progrès, des tendances et des défis s'agissant des mesures en faveur du climat prises par des entités non parties.

70. En 2024, le secrétariat a contribué à l'organisation de plus de 430 événements parallèles liés à la participation des communautés à l'action climatique, qui ont rassemblé environ 1 260 Parties et organisations observatrices, ainsi que de 115 expositions. Ces manifestations ont porté sur un large éventail de sujets, notamment le genre et les changements climatiques, l'action climatique tenant compte du handicap, les vues des peuples autochtones sur les changements climatiques et le leadership des jeunes en matière de développement durable.

71. Le secrétariat a apporté son soutien au jeune champion de l'action climatique désigné par la Présidence et a organisé ou facilité, en prévision de la vingt-neuvième session de la COP ou durant celle-ci, des événements destinés aux enfants et aux jeunes ou pilotés par des jeunes.

72. À sa vingt-neuvième session, la COP a prolongé de dix ans le programme de travail renforcé de Lima relatif au genre⁷⁹, qui met en avant la nécessité d'adopter des politiques climatiques tenant compte des questions de genre et d'intégrer des considérations de genre dans les mécanismes de financement du climat, les stratégies d'adaptation et les mesures d'atténuation. En 2024, le secrétariat a contribué à l'organisation d'ateliers axés sur l'égalité des sexes afin de renforcer la capacité des pays à élaborer des politiques climatiques inclusives qui renforcent l'autonomie des femmes et des communautés marginalisées.

73. S'agissant de l'AAC, le secrétariat a mis en œuvre des initiatives visant à encourager la participation, l'éducation et la sensibilisation du public aux questions climatiques. Aux soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires, il a organisé le dialogue annuel sur l'AAC, de même que la manifestation prescrite consacrée à l'AAC à la vingt-neuvième session de la COP, et il a poursuivi le projet de plateforme de l'AAC, ce qui a offert des possibilités de coopération entre les pouvoirs publics et la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations du secteur privé.

74. Le secrétariat a intensifié ses activités de renforcement des capacités à l'intention des présidents de séance, des jeunes négociateurs, des organisations d'observateurs et des législateurs afin qu'ils puissent mieux comprendre le processus découlant de la Convention.

75. Le secrétariat a continué de communiquer des informations fiables aux Parties, aux parties prenantes et au public dans un contexte de défis croissants liés à la désinformation et à la mésinformation sur le climat. Ces informations ont été diffusées via le site Web (21,6 millions de pages consultées par 6,5 millions d'utilisateurs), l'application mobile (60 000 téléchargements) et les comptes de médias sociaux (3,2 millions d'abonnés), et la présence dans les médias a augmenté.

76. Afin de garantir un accès équitable aux médias du monde entier, le secrétariat a accrédité plus de 4 000 journalistes lors des soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires et de la vingt-neuvième session de la COP, et il a facilité leur participation, notamment en mettant des salles de conférence de presse à la disposition de toutes les Parties.

⁷⁸ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Yearbook_GCA_2024.pdf.
https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Yearbook_GCA_2024.pdf.

⁷⁹ Décision 7/CP.29, par. 11.

9. Parvenir à l'excellence stratégique et opérationnelle

77. Le secrétariat a assuré le succès opérationnel de la COP tenue à Bakou grâce à une planification et une exécution méticuleuses. En collaboration avec le Gouvernement azerbaïdjanais et les partenaires des Nations Unies, il a rassemblé plus de 50 000 participants sur un site de près de 400 000 m². Il a aidé les participants à obtenir des visas et apporté un appui financier aux représentants des Parties qui remplissaient les conditions voulues. Des progrès significatifs ont été réalisés lors de la COP en matière de durabilité et d'accessibilité. Le secrétariat a contribué à l'organisation d'environ 3 000 réunions, 900 heures de négociations, 159 événements mandatés et autres manifestations, et cinq réunions du Bureau.

78. Le secrétariat a collaboré avec la Présidence de la vingt-neuvième session de la COP pour réunir 83 chefs d'État et de gouvernement pour le Sommet mondial des dirigeants sur l'action climatique, qui a joué un rôle essentiel dans la création d'une dynamique politique et l'obtention d'un engagement en faveur de l'action climatique.

79. Les orientations relatives aux processus et aux procédures ont été au cœur du rôle du secrétariat pendant la Conférence. Il a appuyé la Présidence de la vingt-neuvième session de la COP et les Présidents des organes subsidiaires en leur fournissant, entre autres, des conseils, des orientations et une formation sur le règlement intérieur et sur les principales questions liées au processus, aux procédures et aux aspects juridiques afin de garantir l'efficacité des travaux des organes directeurs et subsidiaires.

80. Le secrétariat a collaboré étroitement avec le Gouvernement azerbaïdjanais pour veiller à ce que tous les participants vivent une expérience positive à Bakou. L'accord avec le pays hôte comprenait des lignes directrices en matière de durabilité et des dispositions relatives aux visas et à l'hébergement, ainsi qu'à la protection des droits de l'homme. Le secrétariat a également amélioré la transparence des procédures d'accréditation, renforcé le code de conduite applicable aux événements organisés au titre de la Convention et dispensé aux présidents de séance une formation de sensibilisation aux questions de genre.

81. Le secrétariat a continué d'affiner ses méthodes d'organisation des sessions de la COP en regroupant les points de l'ordre du jour, en rationalisant le calendrier et en intégrant les négociations aux événements clefs de la Conférence.

82. Pour les soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires, le secrétariat, en plus d'organiser les sessions, a assuré le service de plus de 1 000 réunions auxquelles ont assisté plus de 5 500 participants, et il a apporté un appui sur des questions de fond et de procédure pour les négociations.

83. Le secrétariat a élaboré ou appuyé l'élaboration de plus de 350 documents officiels pour les soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires et la vingt-neuvième session de la COP, et il a facilité la mise en œuvre des procédures de mesure, de notification et de vérification.

84. Le secrétariat a continué d'améliorer son efficacité organisationnelle en rationalisant les processus internes, en réalisant des activités de prospective et de planification, et en appliquant les recommandations des organes de contrôle (le taux d'application des recommandations d'audit en suspens dans les domaines budgétaire et programmatique est actuellement de 65 %). Il a également continué de renforcer les procédures de planification stratégique visant à améliorer l'alignement interne de ses activités et à renforcer sa capacité à s'acquitter efficacement de ses mandats et à faire progresser l'action climatique mondiale.

85. Le secrétariat a noué ou renforcé des partenariats stratégiques et des collaborations avec les Parties et les entités non parties, ce qui lui a permis d'améliorer l'inclusivité de l'action climatique. Ces partenariats ont également joué un rôle essentiel dans l'avancement des activités techniques, notamment l'amélioration des données climatiques et le développement de solutions fondées sur l'IA.

C. Données financières

86. En 2024, le secrétariat de la Convention a pris des mesures concertées pour renforcer sa viabilité financière. Il a notamment passé en revue toutes les activités prescrites et veillé à ce que les priorités des Parties soient prises en compte.

87. Le financement complémentaire a continué à être une source vitale de soutien, car il a permis de réaliser l'ensemble des travaux dans de nombreux domaines relevant du mandat du secrétariat. Toutefois, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a constaté que la dépendance accrue du secrétariat à l'égard des fonds supplémentaires entraînait des difficultés et des risques opérationnels. Le secrétariat s'est efforcé de surmonter ces problèmes structurels en réduisant de manière significative le déficit de trésorerie résultant de l'insuffisance des contributions au budget de base et au budget supplémentaire et en s'employant à élargir sa base de donateurs. Le nombre de Parties ayant versé des contributions volontaires est passé de 22 en 2023 à 28 en 2024, ce qui témoigne d'une confiance croissante dans les travaux du secrétariat. Cette mobilisation s'est traduite par une augmentation sans précédent (59 %) en 2024 des contributions volontaires versées par des Parties et des entités non parties, qui ont atteint 63,7 millions de dollars pour l'ensemble des fonds d'affectation spéciale.

88. Le secrétariat s'est efforcé d'exécuter les activités et les produits prescrits par son mandat, mais sa dépendance à l'égard des fonds supplémentaires a eu une incidence sur la portée et le calendrier de ces activités et produits et mis en évidence la nécessité de mettre en place un modèle de financement plus prévisible et durable.

89. Le programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste n'a pas reçu suffisamment de fonds pour pouvoir embaucher du personnel au regard de ses besoins, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les ressources du secrétariat. La réalisation de certains éléments du programme de travail Émirats arabes unis-Belém sur les indicateurs de progrès relatifs aux cibles visées aux paragraphes 9 et 10 de la décision 2/CMA.5 a été retardée, et des activités prévues dans le programme de travail de Nairobi ont été ajustées pour tenir compte des ressources disponibles. La mise en service du registre du mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris a également été retardée, et la portée et le calendrier d'événements clefs prévus dans le programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes ont été ajustés en fonction des contraintes de financement. Les délais accordés pour la soumission des rapports biennaux au titre de la transparence, la réalisation des analyses techniques et le développement de l'outil relatif au cadre de transparence renforcé ont été raccourcis, tandis que les travaux sur les rapports techniques portant sur le nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique et le CPF ont été revus à la baisse ; les activités liées au Comité de Paris ont également été réduites. L'organisation des semaines régionales du climat a été mise en pause le temps de réévaluer leur modèle de financement et leur impact stratégique. Les contraintes de financement ont également entravé la capacité du secrétariat à produire des communications en plusieurs langues, à faire participer des observateurs et à organiser des événements parallèles pendant les sessions. L'absence de financement prévisible du programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique et du programme de travail renforcé de Lima relatif au genre s'est traduite par une structure des effectifs non viable et un sous-effectif chronique, ce qui a compromis la qualité et l'efficacité des produits prescrits, s'agissant notamment de l'appui aux négociations et aux coordonnateurs. Le manque de fonds disponibles pour financer des améliorations institutionnelles telles que la modernisation des systèmes de conférence, la mise en œuvre de nouvelles technologies et l'amélioration des infrastructures a continué d'entraver l'efficacité opérationnelle du secrétariat. Le financement du processus d'examen des politiques du secrétariat, qui vise à clarifier le cadre réglementaire institutionnel, a dû faire l'objet d'une hiérarchisation minutieuse pour tenir compte de considérations juridiques. En raison de l'augmentation des coûts et du manque de financement, il a fallu ajuster les heures d'ouverture des lieux, réduire la disponibilité des services et limiter les possibilités de participation en ligne aux soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires.

90. Malgré les contraintes mentionnées ci-dessus, le secrétariat est resté déterminé à s'acquitter de tous ses mandats tout en continuant à améliorer l'efficacité de son action. L'exécution des activités essentielles s'est poursuivie grâce à une stratégie d'établissement des priorités, à la rationalisation des processus, à l'optimisation de l'utilisation des ressources et à l'amélioration de la coordination entre les différents secteurs d'activité. Ces activités ont toutefois alourdi la charge de travail du personnel, qui a continué à faire preuve d'un professionnalisme, d'un dévouement et d'une diligence extrêmes dans un contexte de ressources limitées.

91. Les principales données financières pour 2024, à savoir les ressources mises à la disposition du secrétariat, les dépenses, les sources de financement et une comparaison entre les prévisions de dépenses et les dépenses effectives pour le budget de base et le relevé international des transactions, ainsi que la liste des Parties et des entités non parties ayant versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, seront consignées dans les documents relatifs à l'état des contributions et des droits au 30 mai 2025, qui seront mis en ligne sur la page Web de la soixante-deuxième session du SBI au titre des points de l'ordre du jour correspondants⁸⁰.

D. Personnel du secrétariat

92. Le secrétariat conserve un effectif diversifié et équilibré représentatif des Parties auxquelles il fournit un appui. Au 31 décembre 2024, il employait 448 personnes, dont 421 en contrat à durée déterminée et 27 en contrat temporaire. Les femmes représentaient 56,5 % du personnel, et les hommes 43,5 %. S'agissant des postes de direction, les sexes étaient représentés de façon équilibrée⁸¹. Par ailleurs, 57,2 % du personnel provenaient de Parties visées à l'annexe I de la Convention, contre 42,8 % de Parties non visées à l'annexe I. En ce qui concerne la structure du personnel, 65,2 % des personnes occupaient des postes d'administrateurs, et 34,8 % des postes d'agents des services généraux. En ce qui concerne les sources de financement, 37,0 % du personnel étaient financés au titre du budget de base, et 63,0 % par d'autres sources. Le secrétariat a également embauché des stagiaires, des consultants, des vacataires et des administrateurs auxiliaires.

III. Perspectives

93. Marquant le dixième anniversaire de l'Accord de Paris, 2025 est une année cruciale au cours de laquelle il faudra évaluer les progrès, accroître l'ambition et accélérer l'action climatique. Sans la coopération mondiale mise en place par les Nations Unies, l'augmentation des températures pourrait atteindre 5 °C. Selon les projections actuelles, elle devrait être de l'ordre de 3 °C ou moins si les Parties exécutent leurs plans d'action climatique. Ces chiffres illustrent à la fois les progrès considérables enregistrés et la nécessité de poursuivre les efforts, notamment en raison de l'aggravation rapide des effets des changements climatiques dans tous les pays et du retard pris dans les mesures d'adaptation visant à protéger des milliards de personnes. Le secrétariat lui-même est confronté à une charge de travail croissante, car le nombre d'activités prescrites augmente considérablement.

94. Une étape clef sera la publication en octobre des prochains rapports de synthèse concernant les CDN et les rapports biennaux au titre de la transparence. Ces rapports fourniront une évaluation complète des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'action climatique, ainsi que des lacunes, et ils constitueront une base de connaissances pour la prochaine phase d'exécution des CDN. Ils jetteront également les bases des discussions qui se tiendront à la trentième session de la COP, contribueront à garantir que les choix qui seront faits seront fondés sur la science et respecteront le principe de transparence, et donneront l'impulsion nécessaire à la poursuite de l'action climatique. Le secrétariat collaborera en 2025 avec des entités des Nations Unies et d'autres partenaires pour accélérer l'élaboration et la soumission des CDN, de façon à aider les Parties à renforcer leur ambition climatique.

⁸⁰ <https://unfccc.int/event/sbi-62>.

⁸¹ Voir le document [FCCC/CP/2024/4](#) pour des informations détaillées sur la ventilation par sexe des effectifs du secrétariat.

En tant que garant du processus intergouvernemental sur les changements climatiques, il veillera à ce que les discussions soient transparentes, inclusives et nourries par des considérations techniques et des analyses fondées sur des données.

95. La « Feuille de route de Bakou à Belém : objectif 1 300 milliards » offre l'occasion de réaliser de nouveaux progrès en veillant à ce que le financement de l'action climatique aille aux pays en développement.

96. L'adaptation sera au centre des préoccupations en 2025, notamment avec l'élaboration d'indicateurs dans le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation et l'objectif visant à ce que tous les pays disposent d'un PNA d'ici à la fin de cette année. Parmi les autres priorités figurent la publication du rapport de synthèse annuel sur les PNA et la finalisation de la version actualisée des directives techniques pour l'élaboration et l'exécution des PNA.

97. Des progrès significatifs sont attendus dans le cadre du programme de travail des Émirats arabes unis sur la transition juste s'agissant de l'équité et de l'inclusivité de l'action climatique. Le programme de mise en œuvre des technologies, une fois finalisé, facilitera le transfert de technologies et la fourniture d'un appui aux pays en développement afin de renforcer l'action climatique.

98. En 2025, les Parties établiront le budget de l'exercice biennal 2026-2027. Ce budget déterminera la capacité du secrétariat à poursuivre son travail en appuyant les négociations, en fournissant des conseils techniques, en renforçant l'efficacité et l'innovation institutionnelles et en s'acquittant des mandats actuels et futurs confiés par les Parties.

99. Le secrétariat conseillera et appuiera la Présidence de la trentième session de la COP en veillant à ce que cet événement se déroule correctement et apporte des réponses aux principales priorités en matière de climat.

100. Le secrétariat continuera à faciliter les progrès de l'action climatique en renforçant les capacités, en appuyant la traduction des engagements en effets concrets et en encourageant les partenariats avec les Parties et les entités non parties. Malgré des difficultés de taille, le secrétariat reste déterminé à favoriser une prise de décisions multilatérales ambitieuses dans le cadre du processus découlant de la Convention et à travailler avec les Parties et les autres parties prenantes à mettre en place un monde résilient face aux changements climatiques et à zéro émission nette, sur la base des solutions climatiques efficaces, équitables et fondées sur la science qui protègent les économies et les sociétés de l'aggravation des effets des changements climatiques aujourd'hui et pour les générations futures.